



Laboratorio critico 2011, 1, pp. 18-24

Sezione: Resoconti

ISSN: 2240-3574

Autour du débat sur la négation du verbe défini en français contemporain

Oreste Floquet

Sapienza, Università di Roma

oreste.floquet@uniroma1.it

Parler de la négation, c'est s'exposer aux malentendus
(A. Culioli)

0. Introduction

C'est un fait notoire qu'il existe en français contemporain trois façons de nier un verbe défini :

(nég-a) la négation complexe qui se construit moyennant le morphème discontinu /ne ... pas/, le type *je ne peux pas* ;

(nég-b) la négation simple avec /pas/, le type *je Ø peux pas* ;

(nég-c) une deuxième négation simple comportant seulement /ne/, le type *je ne peux*.

Puisqu'il s'agit d'une variante diaphasique extrêmement marquée, on ne va traiter de (nég-c) que de manière très marginale, le point focal de notre discussion étant le statut de /ne ... pas/ vis-à-vis de /pas/. On va faire un survol rapide sur l'interprétation de la négation verbale en français contemporain moins dans le but d'esquisser un tableau exhaustif que de faire émerger des lignes de force majeures dans le panorama des études linguistiques.

Deux questions demeurent encore ouvertes qui animent le débat concernant la négation verbale :

(q1) /ne ... pas/ et /pas/ sont-ils sémantiquement équivalents ?

(q2) /ne ... pas/ et /pas/ sont-ils dérivés l'un de l'autre où appartiennent-ils à deux grammaires différentes ?

Le débat que nous essaierons de retracer porte surtout sur ces deux aspects interprétatifs. D'une part il y a le problème de justifier (ou pas) une différence fonctionnelle qui opposerait /ne ... pas/ à /pas/ : a-t-on affaire à deux variantes libres, pouvant commuter dans tous les contextes où s'agit-il, en revanche, de variantes qui seraient

conditionnées par d'autres facteurs? La question est donc de savoir si les français utilisent *je Ø peux pas* au lieu *je ne peux pas* suivant des stratégies communicatives précises. D'autre part, on s'interroge sur la forme sous-jacente de la négation (/pas/ dérive-t-il de /ne ... pas/ ou bien le contraire?) ainsi que sur l'existence (ou pas) de deux syntaxes de la négation au sein de la même communauté linguistique française : doit-on faire état de deux langues, dotées de grammaires différentes - ce qui signifie introduire la notion de diglossie dans la description du français contemporain - ou bien s'agit-il d'un *continuum* ?

1. /ne ... pas/ et /pas/ sont-ils sémantiquement équivalents ?

On propose d'appeler standard, l'interprétation - somme toute majoritaire dans la communauté scientifique - selon laquelle l'alternance /ne ... pas/ ~ /pas/ n'a aucune répercussion sur le niveau sémantique, les deux formes demeurant essentiellement équivalentes. À ce sujet, on peut reprendre les mots de Gaatone qui exprime de manière très précise ce point de vue :

la négation absolue du verbe et du prédicat verbal se présente sous la forme de *ne ... pas*, variante de *pas* comportant un élément de redondance *ne*.¹

Cela veut dire que la suppression de l'élément de redondance n'entraîne aucun changement de signification ou effet de sens et de ce fait elle peut être considérée comme une règle facultative, conditionnée par des facteurs sociaux ou stylistiques.

1.1 Une théorie bi-morphématique de la négation : discordance et forclusion chez Damourette et Pichon

L'idée que l'opposition entre la négation double et la négation simple aurait un fondement sémantique, les deux formes pouvant véhiculer des sens distincts, représente une position minoritaire à l'intérieur du débat sur la négation verbale en français. Une première formulation lumineuse se trouve chez Damourette et Pichon² pour qui /ne/ serait un élément marquant plutôt la discordance alors que /pas/ serait porteur d'une signification de forclusion :

¹ David Gaatone, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, Droz, Genève 1971, p. 47.

² Jacques Damourette & Édouard Pichon, "La négation", in *eid. Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, t.1, 1911-1927, reprint Slatkine, Paris-Genève 1983, pp. 128-146.

Un des points sur lesquels nous attirons le plus l'attention du lecteur, c'est l'indépendance qu'ont conquise l'un vis-à-vis de l'autre le taxième de forclusion et celui de discordance.³

L'idée maitresse est donc que la vraie négation serait plutôt /non/, les morphèmes /ne/ et /pas/ pouvant ou pas apporter une nuance négative :

Et la discipline y régnait, impérieuse autant et plus qu'elle n'avait *jamais* fait dans aucune armée du roi de Prusse. (Claude Farrère, *Les condamnés à mort*. I. 3, p.13)⁴.

Dans ce type de phrase, le forclusif amplectent bien le fait subordonné seul, mais le discordantiel marque la discordance de ce fait non avec la réalité générale, mais avec le fait principal. De sorte que le fait subordonné n'est pas nié, ou s'il l'est, ne l'est que conditionnellement [...].⁵

La position est très claire et consiste à détacher le français du système de négation latin, car désormais l'effet de négation n'est qu'une composition possible de deux facteurs distincts :

Il nous semble donc indéniable que le français se constitue un nouveau système taxématique remplaçant la négation latine. La clef de ce système devra donc être recherchée dans les emplois isolés de chacun des deux morceaux de la négation.⁶

L'objet central des analyses de Damourette et Pichon est le fonctionnement du /ne/ autonome dans les phrases subordonnées du type :

il lance le disque, qui va tomber à trois pieds plus loin que *ne* l'avait lancé Euphorion. (A. Laurie. *L'Ecolier d'Athènes*. VII, p.92).⁷

C'est à partir de ce type d'emploi de /ne/, qui toutefois est généralement considéré comme un archaïsme en français contemporain⁸, qu'on peut dénicher une valeur non proprement négative, mais plutôt de différenciation. Suivant Damourette et Pichon, un exemple manifeste est l'opposition sémantique entre *avant qu'il vienne* et *avant qu'il ne*

viene, la présence du /ne/ marquant moins la succession chronologique que l'importance particulière de la condition exprimée par *avant que*. On pourrait dire, donc, que /ne/ rhématise la proposition créant ainsi une distance entre le fait principal et le fait nouveau.

Pour ce qui est du deuxième élément de la négation, Damourette et Pichon sont enclins à le considérer un morphème qui :

s'applique aux faits que le locuteur n'envisage pas comme faisant partie de la réalité. Ces faits sont en quelque sorte *forclus*, aussi donnons-nous à ce second morceau de la négation le nom de forclusif.⁹

Autrement dit, /pas/, /jamais/, /plus/, etc., possèdent un noyau sémantique propre qui exprime l'éloignement d'une idée du champ des possibilités du locuteur :

Le langage est pour celui qui sait en déchiffrer les images un merveilleux miroir des profondeurs de l'inconscient. Le repentir est le désir qu'une chose passée, donc irréparable, n'ait jamais existé ; la langue française, par le forclusif, exprime ce désir de scotomisation, traduisant ainsi le phénomène normal dont la scotomisation, décrite en pathologie mentale par M. Laforgue et l'un de nous, est l'exagération pathologique.¹⁰

Ces marqueurs peuvent s'accoupler à /ne/ donnant ainsi à la proposition une nuance négative (ce que Damourette et Pichon appellent une «négation banale», convergence de la notion de discordance et de celle de forclusion), mais leur sémantisme le plus prototypique se manifeste, encore une fois, dans les usages autonomes (encore que très marqués) du type :

Je veux point qu'il me dise rien. (Molière. *Le bourgeois gentilhomme*. V. 6)

[...] Que Covielle dise quelque chose à Mme Jourdain est un fait qu'elle se refuse à envisager comme possible parce qu'il lui déplaît : elle en scotomise en somme la possibilité.¹¹

1.2 Négation et énonciation

Dans le droit fil de l'analyse bi-morphématique prônée par Damourette et Pichon, l'approche pragmatique de Morel et Danon-Boileau est la seule théorie contemporaine, jusqu'à plus ample informé, faisant interagir les opérations énonciatives avec le type de négation choisie¹². Aussi le choix de la

³ Damourette & Pichon, *Des mots à la pensée*, p. 144.

⁴ Italiques des auteurs.

⁵ Damourette & Pichon, *Des mots à la pensée*, p. 144.

⁶ Damourette & Pichon, *Des mots à la pensée* p. 131.

⁷ Damourette & Pichon, *Des mots à la pensée* p. 131.

⁸ Sur cet aspect, voir David Gaatone, *Étude descriptive*, p. 69 : « [...] l'emploi de *ne* seul comme porteur de sens négative est limité d'une part à la langue écrite et, dans une certaine mesure, à la langue parlée soutenue, d'autre part, même à ces niveaux de langue, à un certain nombre de cas qu'il est possible d'énumérer d'une manière exhaustive ». Puis après, en se référant ouvertement à la théorie de Damourette et Pichon : « En somme il faut voir dans l'emploi de *ne* en tant qu'élément unique de négation, l'utilisation, à des fins stylistiques d'un fait grammatical appartenant à un état antérieur du français ».

⁹ Damourette & Pichon, *Des mots à la pensée*, p. 138.

¹⁰ Damourette & Pichon, *Des mots à la pensée* p. 140.

¹¹ Damourette & Pichon, *Des mots à la pensée* i p. 139.

¹² Mary-Annick Morel & Laurent Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation*, Ophrys, Paris-Gap 1998. Sans arriver à faire l'hypothèse que les deux types de négation soient sémantiquement différents, Pohl avait néanmoins

négation dépend-il, en dernier ressort, des intentions des locuteurs qui ont deux oppositions à disposition :

opposition-1 : le type *ØV pas* vs le type le *neVpas*

opposition-2 : le type *ØV pas* [+ haut] vs *ØV pas* [+ bas]

Par rapport à la théorie de Damourette et Pichon, dont les deux auteurs se réclament expressément, il y a donc un avancement car il ne s'agit pas seulement de la composition des deux morphèmes /ne/ et /pas/, mais plutôt de l'opposition entre un morphème simple et un morphème discontinu (opposition-1) ou bien d'un morphème /pas/ variant de hauteur mélodique (opposition-2). Néanmoins, dans les deux cas, les deux formes de gauche et les deux formes de droite correspondent à des opérations énonciatives différentes:

type *ØV pas* et type *ØV pas* [+ haut] = négation monologale

type *neVpas* et *ØV pas* [+ bas] = négation dialogale

Il faut donc distinguer deux contextes énonciatifs possibles : (a) l'attitude monologale, où l'énonciateur :

se donne comme étant le seul support de validation de la relation prédicative qu'il énonce¹³.

l'énonciateur est pour ainsi dire auto-centré et 'recroquevillé' sur lui-même; (b) l'attitude dialogale où :

l'énonciateur s'efforce [...] d'articuler son dire à une pensée autre ou à son interprétation de la pensée du co-énonciateur¹⁴

l'énonciateur est 'empathique' et s'ouvre aux points de vue des autres. En gros, l'attitude égo-centrée

insisté sur le fait que la présence du /ne/ caractérise parfois un discours marqué du point de vue pragmatique : «Très souvent aussi, on voit que la présence de *ne* est liée soit à un souci de se faire comprendre nettement [...] de donner à sa phrase un caractère plus ou moins officiel, technique ou plus ou moins solennel [...] soit encore à une différence sociale accusée». Jacques Pohl, *Ne dans le français parlé contemporain : les modalités de son abandon*, Actas XI congreso internacional de Lingüística y Filología románicas, 3, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid 1968, pp. 1343-1359.

¹³ Morel & Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation*, p. 120.

¹⁴ Morel & Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation*, p. 121.

sélectionnerait la première opération énonciative qui :

marque alors l'affrontement des 'moi', l'explicitation du raisonnement intérieur de l'énonciateur, sans aucune prise en compte des arguments que celui auquel il s'adresse pourrait lui-même développer¹⁵.

L'attitude intégrative, en revanche, sélectionnerait la seconde opération énonciative où l'on recherche un terrain d'entente pour continuer la discussion.

D'un point de vue morphologique, il faut tout de même préciser que si l'opposition-1 se structure sur la composition de deux morphèmes ayant une contrepartie sur le plan segmental : le discordantiel /ne/ - plus ou moins présent - et le forclusif /pas/, (selon la terminologie de Damourette et Pichon), l'opposition-2, en revanche, résulte du couplage du seul morphème /pas/ avec les morphèmes intonatifs - [+ bas] et [+haut] - ayant une valeur propre qui est indépendante de la négation¹⁶ : l'affrontement (attitude monologale) s'accompagne d'une intonation peu modulée, voire basse :

l'énonciateur ne fait que constater pour lui-même l'absence d'une propriété, sans articuler sa position à une pensée supposée divergente.¹⁷

La négociation s'accompagne, par contre, d'une forte montée sur le /pas/, qui est un indice prosodique marquant :

l'anticipation d'une divergence ponctuelle.¹⁸

Finalement, de manière très honnête, les deux auteurs admettent qu'un nombre restreint de cas échappent à leur interprétation surtout en ce qui concerne l'opposition /pas/ [+ bas] et /pas/ [+haut] :

restent un certain nombre de cas où l'on voit alterner des négations en plage basse et en plage haute, témoignant d'alternances de repli sur soi (plage basse du forclusif) et d'anticipation d'une discordance (plage haute).¹⁹

Ce sont, alors, d'autres facteurs qui nous orientent vers une interprétation monologale ou dialogale.

¹⁵ Morel & Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation*, p. 120.

¹⁶ La montée mélodique, par exemple, a généralement une fonction d'appel pouvant être exploitée dans d'autres opérations énonciatives telle la rhématisation ou l'interrogation.

¹⁷ Morel & Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation*, p. 122.

¹⁸ Morel & Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation*, p. 122.

¹⁹ Morel & Danon-Boileau, *Grammaire de l'intonation*, p. 123.

2. /ne ... pas/ et /pas/ sont-ils dérivés l'un de l'autre où appartiennent-ils à deux grammaires différentes ?

Comme on l'a déjà indiqué, l'approche standard considère que les morphes /ne ... pas/ et /pas/ sont deux variantes d'un seul et unique morphème de négation du verbe défini. Or, s'il existe un certain consensus sur les données empiriques, le taux de disparition de /ne/ à l'oral variant de 95 à 98 pour cent selon les auteurs, plus difficile est d'en cerner la cause²⁰.

2.1 L'hypothèse mono-morphématique

Dans le droit fil de la théorie générative, l'hypothèse de Muller est que la forme profonde de la négation est le morphème discontinu /ne ... pas/ sur lequel opère une règle morpho-phonologique effaçant le /ne/ :

[...] nous considérerons que la négation sous-jacente est bien *ne pas*, et que *ne* est simplement effacé au niveau morphophonologique²¹.

La forme simple /pas/ ne serait donc qu'une forme superficielle dérivant d'un /ne ... pas / plus profond. Bien qu'elle soit une étude descriptive qui évite par définition ce genre de questionnement, l'analyse de Gaatone semble aller dans la même direction puisqu'elle envisage un effacement:

la suppression de l'élément de redondance est courante [...].²²

Mais de quelle façon /ne/ disparaît-il ?

2.1.2 Le cycle de Jespersen

On a pu répondre à cette question en invoquant un phénomène qui dépasse le cadre du français puisqu'il est d'ordre plus général et concerne l'évolution de la négation verbale dans les langues du monde. Le français aurait connu dans son histoire les trois étapes du cycle de Jespersen selon lequel toutes les langues du monde passent d'une négation préverbale à une négation double (où un deuxième élément de renforcement pragmatique –

²⁰ Voir Claire Blanche-Benveniste *Approches de la langue parlée en français*, Ophrys, Paris-Gap, 1997, ainsi que Nathalie Rossi-Gensane, «Oralité, syntaxe et discours», in S. Detey, J. Durand, B. Laks, C. Lyche, (a cura di), *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone : ressources pour l'enseignement*, Ophrys, Paris 2011, pp. 89-90.

²¹ Claude Muller, *La négation en français : syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, Droz, Genève 1991, p. 142.

²² Gaatone, *Étude descriptive*, p. 47.

en l'occurrence, *pas*, *mie*, *goutte*, *point* – se joint au premier) pour aboutir enfin à une négation postverbale :

neg V_(PHASE-1) > neg V neg_(PHASE-2) > V neg_(PHASE-3).

Même si une telle explication ne fait pas l'unanimité²³, bon nombre de linguistes considèrent que le français se trouve dans une situation à mi-chemin entre la fin de la phase deux et le début de la phase trois. Reste à comprendre quels sont les facteurs qui ont stimulé une telle transformation.

2.1.3 Facteurs sociaux

Hypothèse classique largement acceptée, la thèse de Pohl lie le maintien (ou la chute) du /ne/ à des facteurs sociolinguistiques:

le taux d'omission d'un énoncé [...] dépend avant tout du groupe humain dont il fait partie le locuteur.²⁴

En l'occurrence, la disparition serait favorisée en milieu urbain, surtout parisien, dans un langage peu formel et le plus souvent dans le parlé des jeunes.

2.1.4 Facteurs syntaxiques

Radicalement contraire à une explication sémantique de l'opposition /pas/~ne ... pas/, l'analyse de Moreau explore la possibilité que l'alternance simple ~ complexe soit en relation avec des facteurs syntaxiques (le type de verbe, le temps verbal, la présence d'un sujet lexical ou pronominal) :

les données dont on dispose jusqu'ici indiquent clairement que l'utilisation d'une négation composée ou d'une négation simple est dictée, au moins partiellement, par des variables qui touchent à l'environnement linguistique de cette négation : formes simples et formes composées ont tendance à se localiser dans des contextes différents.²⁵

Il s'agit d'une interprétation très féconde qui se fonde sur l'idée que, d'un point de vue syntaxique, la négation est une affaire de quasi-figement, et qu'elle émerge dans des structures préformées, qui sont :

des combinaisons dotées d'un statut régulier du point de vue linguistique, mais d'un statut particulier du point de vue psycholinguistique, puisqu'elles ne

²³ Voir *infra* les positions de Mario Barra-Jover et Benjamin Massot.

²⁴ Pohl, *Ne dans le français*, p. 1346.

²⁵ Marie-Louise Moreau, *Les séquences préformées : entre les combinaisons libres et les idiomatismes, la cas de la négation avec ou sans ne*, «Le français moderne», 54, 3-4, 1986, 137-160, p. 149.

semblent pas résulter d'une sélection réelle, et d'un assemblage effectif d'unités.²⁶

Le modèle est donc, pour ainsi dire, 'exemplariste' et 'lexicaliste' dans la mesure où les séquences avec ou sans le /ne/ sont déjà stockées comme telles dans la mémoire et ne sont pas le fruit d'une règle qui transformerait /ne ... pas/ en /pas/ :

le recours à une forme simple plutôt qu'à une forme composée n'est pas tant une affaire de STRUCTURES que de SEQUENCES DETERMINEES²⁷. En d'autres termes, le recours à la forme simple, dans *c'est pas clair*, par exemple, s'expliquerait moins par le fait que cette phrase constitue un cas particulier d'une configuration plus générale (en ce sens qu'elle a *ce* pour sujet, *être* pour verbe au présent, et la négation pas), que parce qu'elle inclut *c'est pas*, entité globale, dont l'analyse ne fournirait rien qui soit généralisable²⁸.

2.2 L'alternance /ne...pas/ ~ /pas/ comme exemple de diglossie

Un groupe de linguistes de l'université de Paris VIII a très récemment élaboré un modèle explicatif extrêmement innovant centré sur l'hypothèse diglossique selon laquelle le français contemporain devrait être décrit comme présentant deux grammaires en intersection²⁹ : grammaire standard protocolaire (GS) et grammaires dialectales informelles (GD). Alors que, par exemple, la grammaire standard prévoit la négation double /ne ... pas/ - ce qui est conforme à la grammaire de l'écrit véhiculée par l'enseignement scolaire - la forme dialectale (au sens de non standard) prévoit uniquement le morphe /pas/ :

L'activation de GS, qui implique de la part du locuteur une vérification de la conformité du discours qu'il produit à la norme standard, est socialement attendue dans divers types d'activités passant souvent, quoique non nécessairement par l'écriture.³⁰

Dans la grammaire protocolaire, le lien écrit-école-prestige étant très étroit, on peut par contrecoup définir les grammaires dialectales comme :

une activité dans toute situation où le locuteur ne cherche pas à se conformer à la norme.³¹

À partir de ce sous-bassement théorique, Barra-Jover réinterprète le problème de la négation du

verbe défini comme une perte du trait verbal de modalité. Autrement dit, le mode non marqué [-modalité] donnant une phrase assertive, il s'ensuit que l'ajout du trait de modalité [+modalité] transforme la phrase en négative. Or, l'hypothèse est que dans ses variantes dialectales, le français contemporain perdrait la possibilité de marquer la modalité verbale :

cela revient à dire que l'on peut attribuer telle ou telle modalité à une phrase sans besoin de la marquer sur le verbe.³²

Concrètement dans la phrase non standard :

(a) Je vois pas de voiture

la portée de la négation est sur le SN, comme à l'exemple (a2), et non sur le verbe comme à l'exemple (a1):

(a1) Je vois pas // de voiture (négation verbale)

(a2) Je vois // pas de voiture (négation nominale)

La négation verbale de type (a1) est, en revanche, encore présente dans la variante protocolaire *je ne vois pas de voiture*.

Une telle explication est ouvertement en contraste avec l'approche typologique et le cycle de Jespersen³³, puisqu'elle repose crucialement sur l'idée qu'il faut plutôt observer le comportement de l'adverbe de négation /pas/ devant les syntagmes non verbaux, où il affiche toute son autonomie en niant un constituant³⁴ :

(b) Pas de nouvelles de Pierre (/pas/ + SN)

(c) Elle s'habille pour pas cher (/pas/ + SP)

On peut en déduire les cas de négation verbale 'apparente' de la phrase principale :

(d) Mieux vaut pas qu'elle crève

³² Mario Barra-Jover, *Interrogatives, négatives et évolution des traits formels du verbe en français parlé*, «Langue française», 141, 2004, 110-125, p. 120.

³³ Barra-Jover considère que : «le français a bien pu faire partie au départ du groupe de langues et dialectes suivant le cycle de Jespersen, mais qu'il s'en est ultérieurement écarté et a suivi un autre chemin»; voir Barra-Jover, *Interrogatives, négatives*, p. 115.

³⁴ Il est important de rappeler que ce type de comportement n'est pas attesté dans les autres langues romanes : «[...] ces trois constructions ne sont possibles ni dans les langues à négation préverbale comme l'espagnol ou l'italien, ni dans les langues à négation postverbale comme l'occitan standard (ou dans d'autres dialectes du Sud)». Barra-Jover, *Interrogatives, négatives*, p. 116.

²⁶ Moreau, *Les séquences préformées*, p. 139.

²⁷ Petites capitales et italiques dans le texte.

²⁸ Moreau, *Les séquences préformées*, p. 151.

²⁹ Anne Zribi-Hertz, *Pour un modèle diglossique de description du français : quelques implications théoriques, didactiques et méthodologiques*, «Journal of French Language Studies», 21-2, 2011, 231-256.

³⁰ Zribi-Hertz, *Pour un modèle diglossique*, pp. 237-238.

³¹ Zribi-Hertz, *Pour un modèle diglossique*, p. 238.

(d1) Mieux vaut // pas qu'elle crève

Déclenché par une progressive perte de saillance phonique, la chute de /ne/ entraîne donc non seulement un passage de /ne .. pas/ à /pas/ mais aussi une modification de la portée de la négation, la modalité de la phrase n'étant plus exprimée par les propriétés formelles du verbe mais par d'autres facteurs. Aussi a-t-on affaire moins à un continuum de réalisations sans interruption qu'à un vrai changement syntaxique, débouchant sur la diglossie, au sens de Zribi-Hertz. Et les faits historiques seraient là pour le confirmer, puisqu'ils témoigneraient, suivant Barra-Jover, que ce nouveau stade est assez récent³⁵ et que le maintien de la négation complexe est essentiellement dû à l'activité stabilisatrice de l'école.

Benjamin Massot a récemment repris le flambeau des recherches de Zribi-Hertz et de Barra-Jover en observant qu'on n'alterne pas /ne .. pas/ et /pas/ dans le même énoncé, le locuteur faisant tour à tour le choix d'une grammaire ou d'une autre³⁶.

Concernant la distribution syntaxique, on repère la forme simple $\emptyset Vpas$ dans deux constructions impératives différentes :

(e) Parle-lui pas₁

(f) Lui parle pas₂

Claude Muller avait déjà signalé ce type de formes :

ainsi, il existe un impératif négatif où les particules compléments sont postposées, cette construction étant impossible lorsque *ne* est présent :

Donne-le lui pas
* Ne donne-le lui pas
* Donne-ne le lui pas

dans ce cas, nous admettrons qu'au niveau syntagmatique, la négation est déjà réduite à *pas*³⁷.

Or, on peut observer que, dans (e), /pas₁/ a la même distribution que les autres quantifieurs :

(e1) Parle-lui peu

(e2) Parle-lui trop

(e3) Parle-lui assez

(e4) Parle-lui beaucoup

Cela signifie qu'il faut ranger ce premier /pas₁/ dans la catégorie des adverbes de quantification. Et d'ailleurs ce rapprochement semble confirmé par des constructions du type :

(g) Elle s'habille pour pas cher

(g1) Elle s'habille pour peu cher

(h) Je dirais plutôt que pas d'impôt tue l'impôt

(h1) Je dirais plutôt que peu d'impôt tue l'impôt

(i) Pas souvent

(i1) Peu souvent

Si cette hypothèse est correcte, il faut alors interpréter la négation de ce /pas₁/ comme n'affectant pas directement le verbe :

(l) Elles ont [pas parlé]_{nég}

(l1) Elles ont [peu parlé]_{nég}

Le fonctionnement du deuxième /pas₂/ à (f) est, en revanche, tout autre. Il bloque obligatoirement les enclitiques de l'impératif qui passent ainsi devant le verbe, ce qui est conforme à la syntaxe de la négation complexe :

(m) lui parle pas

(m1) ne lui parle pas

(m2) *ne parle-lui pas

Il s'ensuit que ce /pas₂/ s'apparente davantage à /ne ... pas/ et possède toutes les propriétés de la négation verbale, alors que /pas₁/ peut être analysé comme une négation de constituant³⁸.

³⁵ Voir contra Pohl, *Ne dans le français*, p. 1344.

³⁶ Benjamin Massot, *Le patron diglossique de variation grammaticale en français*, «Langue française», 168, 2010, 87-106.

³⁷ Muller, *La négation en français*, p. 142.

³⁸ Cela rejoint Muller *La négation en français*, p. 142, lorsqu'il dit : «nous distinguerons l'ellipse facultative de *ne* à l'oral, de son absence obligatoire dans certains contextes ».

3. Conclusions

En guise de conclusion, on va rapidement schématiser les positions esquissées jusque-là :

